



MAIRIE  
DU  
FOUSSERET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07 novembre 2023



**DOSSIER N° 2023-57 : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR DES TRAVAUX DE REFECTION DE LA RD6 (TRANCHE 2) DANS LE CADRE DE LA RENOVATION DE LA PLACE DE LA HALLE**

L'an deux mille vingt-trois, le sept novembre, à vingt-heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la ville du Fousseret, légalement convoqué le trente-et-un octobre, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LAGARRIGUE, Maire du Fousseret.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19		VOTANTS : 19
<b>PRESENTS : 15</b>	MM. LAGARRIGUE Pierre - BAÑULS Cédric - BELMONTE José - Mme BENAZET Nadine - M. BOST Romain - Mme CAPOUL Sabine - M. DAURE Nicolas - Mme DUTREICH Nicole - MM. FRONTEAU Joris - GALIAY Jean-Sébastien - Mme LAFARGUE Claudine - M. MARTINIE Laurent - Mmes PERONNET Odile - TORILLON Martine - M. VILLEMUR Frédéric.	
<b>ABSENTS : 04</b>	M. BOULINEAU Christophe ayant donné procuration à M. GALIAY Jean-Sébastien Mme DROCOURT Angélique ayant donné procuration à Mme CAPOUL Sabine. M. LIGONNIERE Vincent ayant donné procuration à M. BELMONTE José. Mme NAUSSAC Frédérique ayant donné procuration à M. MARTINIE Laurent	

**SECRETARE DE SEANCE : M. BAÑULS Cédric**

En préambule de cette demande de subvention, M. le Maire confirme que la municipalité prépare activement le projet de rénovation de la place de la halle, dont le chantier doit débuter en avril 2024.

En effet, une réunion s'est tenue le 10 octobre, sous l'égide du cabinet 2AU, et a permis de finaliser, avec les concessionnaires de réseaux, les derniers détails avant lancement de l'appel d'offres, prévu dès le 20 novembre 2023. Le Conseil départemental a donné un accord de principe au démarrage de l'opération telle que présentée et a proposé que la demande de subvention pour la tranche 2, correspondant à la rue Sicard, soit déposée dans les meilleurs délais. Elle serait votée début 2024 par les instances départementales.

M. le Maire rappelle en effet qu'une délibération a été prise en septembre dernier pour demander une subvention au Conseil départemental afin de rénover la RD6C dans la cadre de la tranche 1 des travaux. Cette demande a été adressée au titre de l'année 2023.

Il précise de nouveau que les subventions étant plafonnées à une opération d'un montant maximum de 150 000 € HT par an, les services de la direction des routes ont suggéré de solliciter une première subvention pour la tranche 1 en 2023, puis une deuxième pour la tranche 2 en 2024.

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 - Téléphone : 05 62 73 57 57 - Fax : 05 62 73 57 40 ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

MAIRIE DU FOUSSERET / Tel : 05 61 98 50 10 / Fax : 05 61 98 59 90  
dgs@mairie-lefousseret.fr

M. le Maire propose donc au conseil municipal de demander une subvention de 40 % sur la tranche 2 des travaux de réfection de la RD6, au titre de 2024.

Celle-ci, entourée en jaune sur le plan joint à la présente délibération, correspond à la rue Sicard du village du Fousseret. Le coût de cette tranche étant estimé à 145 255,00 € HT, une subvention de 40 % équivaldrait à 58 102,00€.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE DE SES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES :**

**ARTICLE 1 :** De demander, au Conseil départemental 31, une subvention pour des travaux de réfection de la RD6, tranche 2 d'un montant de 144 255,00 € HT, dans le cadre de la rénovation de la place de la halle, selon le plan (tranche 2 en jaune sur le plan) et l'estimation ci jointes.

**ARTICLE 2 :** D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tout document ayant trait à ce dossier.

**ARTICLE 3 :** De transmettre la présente délibération à Monsieur Le Sous-Préfet de Muret pour contrôle de légalité.

Le Fousseret, le 13 novembre 2023.

Le Maire,

  
Pierre LAGARRIGUE



Terrassements - Voirie – Pluvial - Signalisation  
**LE FOUSSERET - PLACE DE LA HALLE**

NOTA : Les quantités indiquées dans le présent document sont données à titre indicatif, elles seront réputées avoir été vérifiées et éventuellement complétées par l'entrepreneur avant remise de son offre.

N°	OUVRAGE	U	Q	P.U. HT	PRIX TOTAL HT	ENSEMBLE DU PROJET		PART COMMUNALE - COTE SUD		PART COMMUNALE - PLACE DE LA HALLE		PART COMMUNALE - URBANISATION RD6		PART CD31 - URBANISATION RD5		PART COMMUNALE - URBANISATION RD6		PART CD31 - URBANISATION RD5		PART COMMUNALE - URBANISATION RD6		PART CD31 - URBANISATION RD5			
						Q	PRIX TOTAL HT	Q	PRIX TOTAL HT	Q	PRIX TOTAL HT	Q	PRIX TOTAL HT	Q	PRIX TOTAL HT	Q	PRIX TOTAL HT	Q	PRIX TOTAL HT	Q	PRIX TOTAL HT	Q	PRIX TOTAL HT	Q	PRIX TOTAL HT
<b>RÉCAPITULATIF GENERAL VOIRIE-PLUVIAL-SIGNALISATION</b>																									
1	INSTALLATION DE CHANTIER				32 200,00 €		9 982,00 €		8 694,00 €		8 050,00 €		0,00 €		5 474,00 €										
2	TRAVAUX PREPARATOIRES				31 550,00 €		9 965,00 €		6 825,00 €		8 575,00 €		0,00 €		6 185,00 €										
3	TERRASSEMENT				60 472,50 €		24 700,00 €		19 890,00 €		9 300,00 €		0,00 €		6 422,50 €										
4	ASSAINISSEMENT				80 482,00 €		20 980,00 €		19 460,00 €		13 628,00 €		0,00 €		26 414,00 €										
5	RESEAUX DIVERS				3 200,00 €		0,00 €		3 200,00 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €										
6-7	VOIRIE				380 992,50 €		112 385,00 €		75 860,00 €		96 414,00 €		16 100,00 €		70 443,50 €										
8	SIGNALISATION - MOBILIER				35 063,00 €		6 935,00 €		17 580,00 €		9 288,00 €		0,00 €		1 260,00 €										
EXTENSION RESEAU EP RUE NOTRE DAME (RD6c)					22 820,00 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €		22 820,00 €										
MONTANT TOTAL DES TRAVAUX H.T.						646 780,00 €	184 947,00 €	151 509,00 €	145 255,00 €	16 100,00 €	139 019,00 €	6 900,00 €													
TVA à 20 %						129 356,00 €	36 989,40 €	30 301,80 €	29 051,00 €	3 220,00 €	27 803,80 €	1 380,00 €													
MONTANT TOTAL DES TRAVAUX T.T.C.						776 136,00 €	221 936,40 €	181 810,80 €	174 306,00 €	19 320,00 €	166 822,80 €	8 280,00 €													

REÇU LE :  
 22 NOV. 2023  
 A LA SOUS-PRÉFECTURE DE MURET

